

LES DELAIS DE REPONSE

Pour améliorer les échanges entre les exploitants et les déclarants, les délais de réponses en **dématérialisés** (mail et xml) ont été modifiés par la réglementation depuis le 1er avril 2015.



Envois «**Dématérialisé**»
en mail xml.

Envois «**Classique**»
courrier et fax



9 jours

15 jours



7 jours

9 jours



9 jours

15 jours